

# Bulletin municipal

N°9



P.2 Le mot du Maire	P.10 à 13 Infos diverses
P.3 Le camping et l'étang	P. 14/15 L'assainissement - SNE
P.4/5 Les travaux	P. 16/17 vie associative
P.6 /7 Les décors	P. 18/19 Neuvy autrefois
P. 8 Informations	P.20/21 Commémorations
P. 9 L'école—théâtre	P22 à 24 État civil—Agenda

## Le mot de madame le Maire

Chères Neuvycéenes et Chers Neuvycéens,

Que le temps passe vite et pourtant d'une année à l'autre la vie peut être bien différente.

Nous finissons l'année 2018 dans un climat social très agité. Je ne veux pas polémiquer sur ce sujet mais je voudrais rappeler 3 mots qui sont le scellement de notre République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Ces 3 mots symbolisent la France. Que personne ne les oublie !

Heureusement, il fait bon vivre à Neuvy sur Barangeon. Le nombre de naissances a bien progressé et j'en félicite les parents. Ces nouveau-nés sont l'avenir de nos écoles mais aussi aspirent la joie de vivre en général.

La mise en place à la rentrée de septembre de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) s'est bien déroulée grâce à la bonne volonté de tous d'aller de l'avant et ainsi préserver nos écoles dans nos villages.

L'organisation du centre de loisirs devient une compétence communautaire. Un travail actif est en cours afin de faire évoluer cet accueil. N'hésitez pas à vous renseigner à la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Le projet de modernisation de l'École et le Centre socioculturel est toujours en cours avec l'appui de la Société Mixte d'Economie TERRITORIA ; nous allons lancer prochainement l'appel aux architectes.

Je suis allée à la rencontre de M. Le Sous Préfet afin de lui exposer notre projet et nos besoins. Les écoles auront la priorité. Cela va demander un investissement plus important et c'est pourquoi nous avons acté en cette fin d'année un remboursement anticipé d'emprunt en capital pour environ 35 000 € et 1 000 € d'intérêts. Courant 2019, la même opération est déjà en cours pour un remboursement anticipé de 20 000 € et 500 € d'intérêts. Cela va permettre de dégager une nouvelle marge de capacité d'emprunt nécessaire à la réalisation de nos travaux futurs.

Beaucoup de travail est effectué également en régie et sur fonds propres pour la mise en état ou l'entretien de nos biens communaux (55 000.00 € environ).

Je remercie tout le personnel communal (tous services confondus) qui est dévoué dans leurs fonctions respectives et leur implication dans toutes les tâches qui leur sont confiées afin de faire fonctionner au mieux les services municipaux et donner satisfaction à la population.

Des camions non autorisés utilisent encore le sens Vierzon-Auxerre. Les forces de l'Ordre œuvrent pour faire respecter cette réglementation. Le nombre de camions empruntant cet itinéraire a tout de même bien diminué, constatations faites par les habitants de la route de Vierzon et de la route de la Chapelle.

Je remercie les membres du Conseil municipal qui ont mis en place des ateliers pour la réalisation des décorations de Noël à moindre coût.

Je ne finirai pas ce mot sans exprimer une pensée à toutes les Neuvycéennes et tous les Neuvycéens qui nous ont quittés.

Le personnel communal, les élus, et moi-même vous présentons tous nos vœux pour 2019 et nous comptons sur votre présence le vendredi 18 janvier 2019 à 19h au centre socioculturel pour la cérémonie des vœux, et pour les habitants ayant atteints l'âge de 69 ans et plus, nous vous donnons rendez-vous le samedi 26 janvier 2019 à partir de 12h pour le traditionnel repas des Aînés.



Madame le Maire.

## Le camping et l'étang



Les fortes chaleurs de cet été n'ont pas entravé la fréquentation de notre camping. Campeurs et pêcheurs sont de plus en plus nombreux à profiter de ces atouts.



Il est désolant de constater que des personnes mal intentionnées commettent des vols au cimetière...

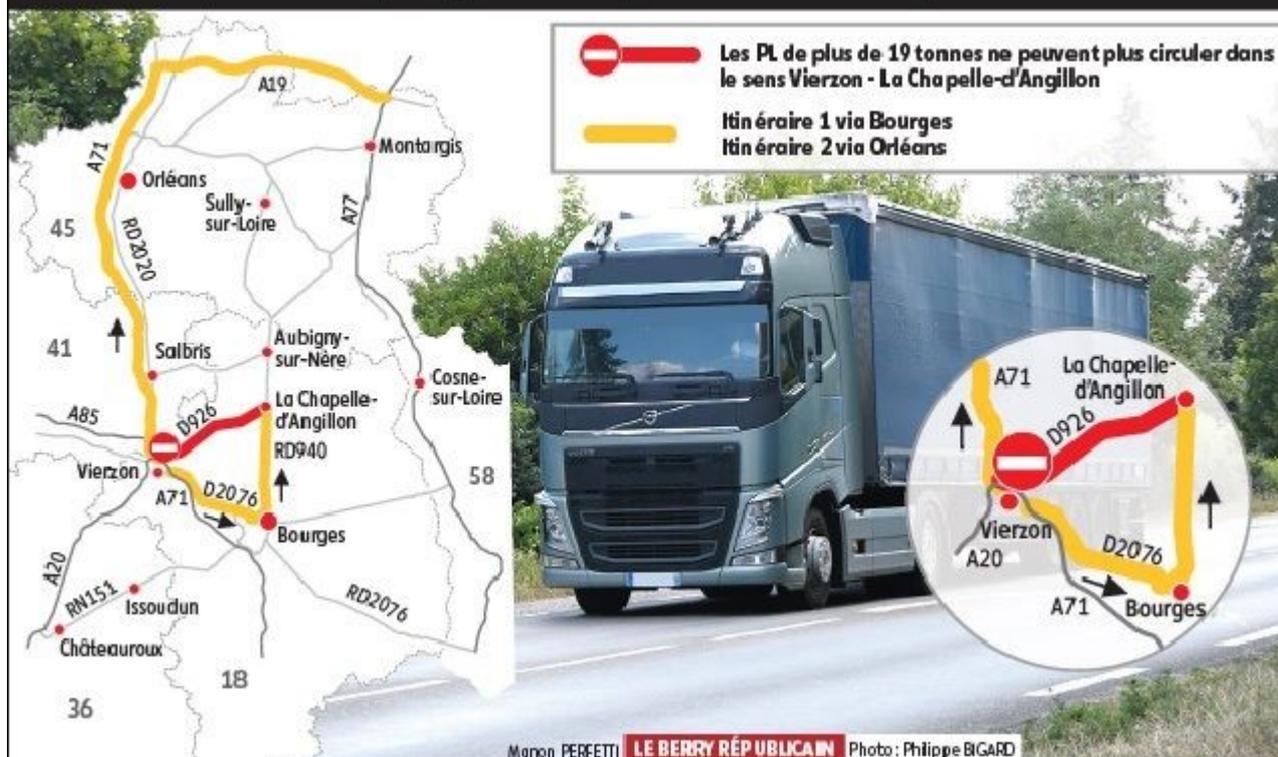
Cette année encore, le fleurissement de notre commune était fabuleux. Merci encore à nos agents communaux.



De plus en plus de pêcheurs participent à l'alevinage qui a eu lieu le mercredi 28 novembre.



## RD926 : sens unique pour les poids lourds de plus de 19 tonnes



Le Conseil Départemental a pris la mesure d'interdire les poids lourds sur la RD 926, dans le sens Vierzon / La Chapelle d'Angillon, pour les camions de plus de 19 tonnes.

Deux itinéraires leur sont proposés.

La commune de Neuvy semble satisfaite de cette initiative, même si certains routiers transgressent encore cette interdiction.

Toutefois, nous avons constaté une diminution des nuisances au sein de notre village que l'ADUD a confirmé.

### Bâtiments communaux :

PLACE DU 8 MAI : remise en état des 2 portes métalliques du bloc sanitaire par les services techniques

ÉCOLES : Rénovation totale de la toiture + gouttières du préau de l'école côté maternelle et de la souche de cheminée de la chaufferie (11 615 €).



Changement panneau d'information et installation d'un abri vélo devant la bibliothèque (2 555 €).

Changement des rideaux et installation de rideaux supplémentaires dans la salle de sieste RPI (4 740 €).

Travaux électriques dans la garderie et menuiserie pour l'agencement intérieur (garderie et salle de motricité) + divers travaux pour permettre la mise en place du RPI avec Nançay.

... réalisés par les services techniques

Travaux château d'eau / service des eaux :

Changement de la deuxième colonne du forage par 60 m de colonne inox à raccord embouti ZSM + nouvelle pompe CAPRARI 1,30m (par renouvellement anticipé DSP VEOLIA).  
Pompage et nettoyage intégral du filtre Neutralit avant recharge (filtre de minéralisation de l'eau potable).



STEP / service assainissement collectif :

Travaux de mise aux normes avec installations de 2 débitmètres pour pouvoir suivre les volumes entrants / sortants ainsi qu'une sonde de surverse au trop plein vers le Barangeon pour comptabiliser les passages (12 496 €).

Débardage de bois

Nous rappelons à toutes les personnes ou entreprises qui débardent du bois qu'il est impératif de faire une demande en Mairie afin de prendre rendez-vous pour effectuer un état des lieux.

Voirie :

Installation de potelets bois à la station de Misais (route de la Chapelle) + pose de poteaux fer place de la gare pour protéger les installations des stationnements des Poids Lourds.  
Maintenance et renouvellement des tampons d'assainissement route de Bourges et Route de la Chapelle + place 8 mai (fonte de voirie + main d'œuvre 11 268 €).

Eaux pluviales – curage de fossés :

Curage et remise en état d'environ 3,5 kms de fossés (lotissements, Chalet de la Croix et chemins communaux) + 2 gués cet été 2018 (location engins / fourniture pour 6 000 €).



Création du fossé et cunette de déversoir Route de Vierzon afin de délester le réseau d'eau pluviale lors des fortes précipitations.

Remplacement et remise en état du réseau d'eaux pluviales D400 entre route de la Chapelle et rue de la Cure (3 342 €)



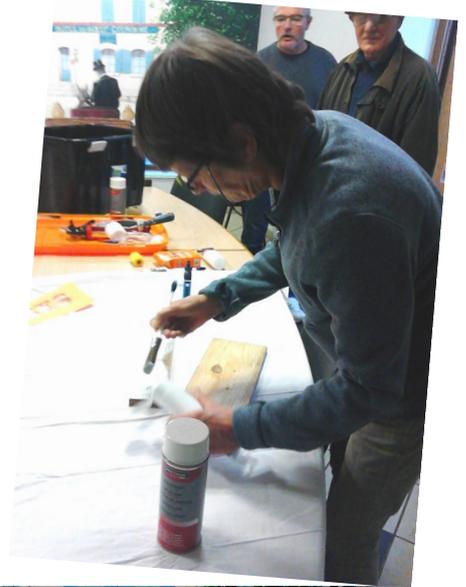
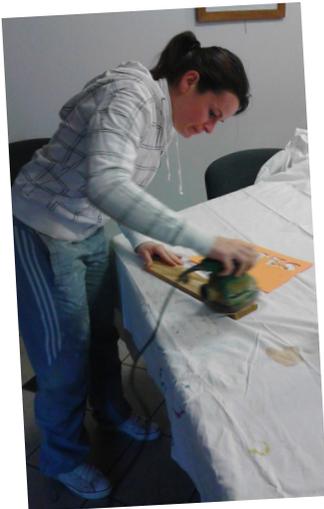
Mobilier urbain : changement des corbeilles de propreté sur le centre bourg, installation de barrières devant église et remplacement du panneau d'informations communal place de la mairie(2 600 €).  
Nettoyage annuel monument aux morts et statue de Messiaen.

Dépôt technique CCFV / Services techniques :

Mise aux normes de la piste de lavage avec installation d'un bac de séparateur d'hydrocarbures et la reprise du branchement (3 587 €).

Une délibération a été prise par le Conseil Municipal stipulant que pour tout chien errant trouvé dans la commune, une amende de 50€ vous sera facturée.

Les travaux ...



Merci aux tricoteuses qui ont confectionné les écharpes de nos bonshommes.



... réalisés par les conseillers municipaux



Cette année, l'équipe municipale a choisi de fabriquer elle-même des décorations de Noël.

Chacun a apporté sa bonne humeur et son talent pour créer sapins et bonshommes de neige en rondins de bois.

Merci également aux agents communaux pour leur implication dans les décorations de Noël !

## Les arnaques - Mieux les connaître, c'est mieux les éviter

**Les escrocs ne manquent pas d'imagination pour vous duper et vous soutirer quelques euros ...**

**Voici quelques-unes des arnaques , malheureusement cette liste n'est pas exhaustive....**

### La fausse qualité :

Qu'il s'agisse d'agents ErDF-GrDF, de la poste, de policiers ou de gendarmes, méfiez-vous des « faux ». Exigez des références. En cas de doute, vérifiez la réalité de la mission auprès de l'organisme....

### L'avis de passage

Vous pouvez trouver un avis de passage « colis » dans votre boîte aux lettres vous invitant à composer un numéro surtaxé pour convenir d'un rendez-vous. N'appellez pas surtout si vous n'avez rien commandé....

### Les vendeurs de calendriers

Donnez à qui vous voulez, mais attention à la prolifération des vendeurs de calendriers en période de fin d'année. Certains d'entre eux se revendiquent de telle ou telle association pour profiter de votre générosité, vérifiez bien les documents présentés....

### Pas de fumée sans feu

Les Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumées (DAAF) sont obligatoires depuis le second trimestre 2015 mais personne n'est habilité à venir contrôler si vous les avez bien installés...

### Internet

Attention aux fausses factures, aux faux remboursements, notamment ceux des « services fiscaux » ou de la « CAF » qui vous informent qu'ils vous sont redevables et qu'il vous suffit de cliquer sur le lien pour obtenir ce versement... De faux e-mails ou des appels téléphoniques vous demandant vos coordonnées personnelles et informations bancaires peuvent vous être adressés au nom de votre établissement bancaire. N'y répondez **jamais**.

### Appel au secours d'un ami

Vous recevez un e-mail d'un ami qui vous informe se trouver sans ressource à l'étranger suite à un vol survenu à son préjudice. Il vous demande d'effectuer un virement sur un compte bancaire ou de lui adresser un mandat-cash afin de lui permettre de rentrer en France...

En fait, votre ami n'a été victime que du piratage de son répertoire « contacts » de son ordinateur...

## RECOMMANDATIONS

- Après d'un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par les individus qui attendent, ne recomposez jamais votre code confidentiel devant eux.
- Ne descendez jamais de votre véhicule moteur tournant
- Pour vos travaux à domicile, faites appel à des artisans locaux, faites établir plusieurs devis
- Lors d'un démarchage à domicile, ne signez pas un papier dont le sens ne vous semble pas clairs, ne payez pas d'acompte, n'acceptez pas la marchandise. Vous bénéficiez d'un délai de réflexion de 14 jours.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule à votre domicile
- Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de votre compte ou coordonnées bancaires
- Soyez vigilants avec les demandes provenant de l'étranger, vérifiez bien l'adresse de l'expéditeur. Pour répondre, tapez vous-même l'adresse mail, n'utilisez pas la touche « répondre »
- En cas d'absence prolongée de votre domicile, signalez votre départ à la brigade de Gendarmerie locale. Votre maison bénéficiera d'une surveillance particulière dans le cadre « Tranquillité Vacances ». Prévenez vos voisins. **En cas de doute, n'hésitez pas à composer le 17 !**

**Retrouvez de nombreuses informations et mises en garde sur la page Facebook : Gendarmerie du Cher.**



## Les écoles

Depuis la rentrée de septembre, le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), Neuvy / Nançay est effectif.

Des démarches ont été entreprises auprès du Conseil Régional afin d'obtenir une autorisation d'accompagnateur dans le car des élèves de CM pour les parents volontaires.

Info de dernière minute : une réponse négative vient de nous être adressée !

Suite à la création du RPI, les amicales de parents d'élèves des 2 villages ont pris l'heureuse initiative de fusionner.

Un nouveau bureau a donc été créé et a donné naissance à l'association : **NANVY**.

Nous leur souhaitons le meilleur et les remercions pour leur engagement.



Les enseignantes souhaitent poursuivre leur projet entrepris l'année passée sur les jardins partagés avec l'implication de Gilles Vincent.

Les élèves de l'école ont passé un agréable moment de partage et de convivialité avec les résidents de l'EHPAD, dans le cadre de la semaine du goût.

Un projet pour l'acquisition de matériel informatique a été déposé à l'Inspection Académique.

Il consisterait à doter l'école de 10 tablettes, ainsi que des applications associées, d'ordinateurs portables pour les enseignants, de vidéoprojecteurs, de chromecast .

Nous espérons avoir un retour positif et vous informerons de l'évolution du projet.

## THEATRE de la CHOPINE



En association avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers, la municipalité vous propose, le samedi 2 février 2019, à 20h30, grande salle des fêtes, une pièce de théâtre :

### Les visiteurs du square

Trois voisins cancanent et médisent en attendant le facteur, deux éleveuses de poules, trois vieux qui rament et s'arsouillent sur un banc et bien d'autres personnages aussi surprenants qu'inattendus ...

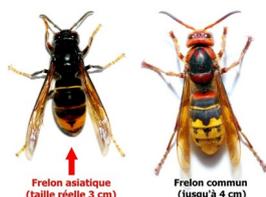
Les **bénéfices** seront intégralement reversés au **Téléthon**.

Entrée 7 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Buvette - gâteaux - crêpes.

Nous vous y attendons très nombreux.

## LES FRELONS ASIATIQUES



Rares sont les personnes qui n'ont pas croisé le vol d'un frelon asiatique cet été...

Cet automne, la chute des feuilles a dénudé les branches d'arbres et a dévoilé l'ampleur du phénomène: les nids de frelons asiatiques sont partout !

Cependant il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme.

Au printemps nous verrons très certainement revenir ces fameux insectes. Ils s'attaquent avant tout aux vergers et aux abeilles qui constituent leur nourriture préférée, mais il arrive qu'ils s'en prennent aux êtres humains lorsqu'ils se sentent menacés.

L'espèce a une capacité de reproduction très rapide, un nid que l'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante. Il sera donc primordial d'agir lorsque des nids occupés seront identifiés au printemps.

En revanche, ne vous attaquez pas à un nid seul ! La destruction de jour, le tir au fusil, l'utilisation d'une lance à eau ou l'utilisation du soufre sont à proscrire. Il est fortement conseillé de faire appel à des professionnels certifiés de la désinsectisation, équipés de protections et de matériel adapté pour travailler en hauteur.

Le nid du frelon asiatique a une forme de boule, contrairement à celui de son homologue européen, davantage en forme de poire, il peut mesurer jusqu'à 1,20 mètre de haut. Il est construit la plupart du temps à plus de 10m de hauteur se situe souvent en pleine lumière. Dès les beaux jours si vous identifiez un nid, faites appel à un professionnel et ne tentez aucune action, vous risqueriez ainsi de vous faire piquer. La mairie sera à votre disposition pour plus de renseignement.



### Nos valeurs:

Proximité - Universalité  
Citoyenneté - Respect de la personne



## Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en a forcément une qui vous intéresse !

## L'ADMR RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel.



Rejoignez nous,  
envoyez vos lettres de  
motivation et CV à  
[info.fede18@admr.org](mailto:info.fede18@admr.org)

Contactez nous au 02 48 24 03 07

## L'ADMR est là pour vous soutenir

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne (Toilette, repas, habillage...)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

## Infos diverses

Type de document	Durée de conservation	Précisions
------------------	-----------------------	------------

### ASSURANCE

Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	Contrat
---	--------------------------	---------

### VEHICULE

PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)

### BANQUE

Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due
Contrat de prêt (immobilier et conso.)	2 ans	À compter de la dernière échéance
Relevés de compte, talons chq	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois

### FAMILLE

Actes d'état civil (copies et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent
Avis de versement allocations familiales	3 ans	
Contrat de mariage	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi
Livret de famille	Permanente	Si perte, duplicata peut être obtenu en mairie

### LOGEMENT

Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture.
Contrat de location, quittances de loyer	Durée de la loc. + 3 ans	Pour les logements en résidence principale

### IMPOTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition
Impôts locaux, taxe foncière, habitation	1 an	

### TRAVAIL

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
Attestation Assedic ou pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration).

### SANTE

Remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Plus de détails et de renseignements sur : [www.economie.gouv.fr/dgccrf/Papiers-a-conserver](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Papiers-a-conserver)

LIGNE  
RÉGULIÈRE **190**



## NANÇAY > BOURGES

ARRÊTS	LMMerJIV	
Nançay - Parking rue de Vierzon	6 h 23	☎
Neuvy-sur-Barangeon - Place du 8 Mai	6 h 31	
Allogny - Rue de l'Abreuvoir	6 h 42	
Saint-Éloy-de-Gy - Route de St-Martin	6 h 49	
Saint-Éloy-de-Gy - Bourgneuf Parking	6 h 51	
Saint-Éloy-de-Gy - Bourg		7 h 05
Saint-Éloy-de-Gy - Les Chaumes		7 h 07
Vasselay - Route du Creton	7 h 14	
Vasselay - Ivry	7 h 15	
Bourges - Gare routière	7 h 25	7 h 25

## BOURGES > NANÇAY

ARRÊTS	Mer		LMMJIV	
N° QUAI GARE ROUTIÈRE	21	21	21	21
Bourges - Gare routière	12h30	12h25	17h15	18h20
Bourges - Sncf quai B		12h37	17h21	18h31
Vasselay - Ivry		12h49	17h39	18h44
Vasselay - Route du Creton		12h52	17h41	18h45
Saint-Éloy-de-Gy - Les Chaumes	12h51		17h47	18h52
Saint-Éloy-de-Gy - Bourg	12h53		17h50	18h55
Saint-Éloy-de-Gy - Bourgneuf Parking		13h05	17h55	19h00
Saint-Éloy-de-Gy - Route de St-Martin		13h10	18h00	19h05
Allogny - Rue de l'Abreuvoir		13h20	18h07☎	19h12
Neuvy-sur-Barangeon - Place du 8 Mai		13h29	18h19☎	19h24
Nançay - Parking rue de Vierzon		13h37☎	18h27☎	19h32☎

## Légende

LMMerJV circule du lundi au vendredi  
 Mer circule le mercredi  
 LMMJV circule les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Fonctionne en période scolaire.

Point relais navette. Arrêt possible, réservation obligatoire au 0 800 101 818.

Les correspondances avec le réseau AggloBus sont favorisées en gare SNCF de Bourges.

Horaires donnés à titre indicatif et soumis aux aléas de circulation.

- **Tarif unique de 2,00 € par voyage et 1,00 € en 1/2 tarif \***  
Permet d'effectuer 1 voyage unique,  
Offre 1 correspondance dans les 2 heures par voyage effectué,  
Vendu dans les autocars et les navettes de rabattement.
- **Cartes de 10 voyages : 14,00 € et 7,00 € en 1/2 tarif \***  
Permet d'effectuer 10 voyages,  
Offre 1 correspondance dans les 2 heures par voyage effectué,  
En vente et rechargeable dans les autocars ou boutique Rémi.
- **Abonnement mensuel : 40,00 € et 20,00 € en 1/2 tarif \***  
Permet de voyager de façon illimitée sur le réseau,  
Ne permet pas de voyager à plusieurs,  
En vente et rechargeable dans les autocars ou boutique Rémi.
- **Tarifs réduits accordés** *sur présentation de justificatif de moins de 2 mois*  
Familles nombreuses,  
Etudiants et apprentis,  
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA,  
Les scolaires non titulaires d'une carte sans contact.
- **Gratuité pour :**  
Enfant < 4 ans,  
Stagiaire si prise en charge par la Région Centre - Val de Loire,  
Contremarque délivrée pendant le printemps de Bourges,  
Accompagnateur de personnes handicapées sur présentation de carte d'invalidité,  
Chiens d'assistance.
- **Edition de duplicata carte sans contact : 10,00 €**  
Carte scolaire, carte scolaire loisirs, Abonnement mensuel.
- **Autres titres de transport :**  
Ticket Inter-réseau à 3,00 €  
Permet au client Rémi de voyager sur le réseau Agglobus pendant 1 journée.  
Ticket unitaire Agglobus à 1,40 €  
Ticket vendu uniquement dans l'agglomération de Bourges.  
Contremarque Agglobus à 0,00 €  
Délivrée aux clients titulaires d'une carte d'abonné Agglobus pour des trajets effectués dans l'agglomération.

## L'assainissement

L'assainissement a pour objet l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Les eaux usées désignent à la fois les eaux vannes (l'eau provenant des WC) et les eaux grises (l'eau provenant du lavabo, de la cuisine, du lave-linge...).

Ces eaux ne peuvent pas être rejetées en l'état dans la nature, car elles sont nocives pour l'environnement. Les eaux usées doivent donc au préalable être traitées pour prévenir les risques de pollution.

Il existe 2 méthodes d'assainissement des eaux usées :

- soit elles sont évacuées dans un réseau communal d'assainissement collectif, communément appelé *le tout-à-l'égout*,
- soit elles sont récupérées par un équipement d'assainissement non collectif, communément appelé *assainissement autonome ou individuel*.

Source : service-public.fr



### CE QU'IL NE FAUT PAS JETER :

**Lingettes**, protège-slips, couches, mouchoirs, cotons tiges, sables, litière, cendres, eaux de ciment...

Elles obstruent les canalisations et **les pompes des stations d'épuration tombent en panne !**

**Les produits toxiques** : (produits chimiques, phytosanitaires, peintures, vernis, huile de vidange, diluants, médicaments...).

**Ils sont dangereux** pour les exploitants étant rejetés dans les rivières sans être traités par les stations d'épuration.

Les restes de nourriture, huiles alimentaires, **les produits qui gélifient ou qui sédentent**, participent **aux bouchages des canalisations**.



SNE

## Zéro Pesticide pour les jardiniers amateurs



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les insecticides, herbicides et fongicides ne seront plus en vente dans les jardinerie pour les particuliers.

**Il sera également interdit d'en détenir chez soi !**

Mais ne vous en débarrassez pas n'importe où. Les pesticides sont des produits extrêmement volatiles, ils s'infiltrant dans les sols, voyagent dans l'air et l'eau. Leur présence dans notre environnement représente un danger pour notre santé ainsi que pour la vie des autres organismes vivants dans la nature.

### Où jeter mes boîtes de pesticides ?

Les déchetteries sont les seuls endroits qui possèdent des conteneurs sécurisés et qui les achemineront vers des filières de tri adéquates.

### Les autres produits encore sur le marché sont-ils aussi efficaces ?

Les produits encore commercialisables sont ceux autorisés en agriculture biologique. Néanmoins ils n'en sont pas moins des produits qui détruisent le vivant. Il faut donc toujours porter un équipement spécial (combinaison, gants et masque) et respecter leur règle d'utilisation. Il est bien sûr interdit de les utiliser à moins de cinq mètres d'un cours d'eau et par temps venteux.

**Pour apprendre à s'en passer, consulter la rubrique de Gilles Vincent sur le site internet des Villages de la forêt !**



*Le financement de l'opération Objectif Zéro Pesticide a été rendu possible par le Syndicat Mixte du Pays de Vierzon, grâce à des fonds LEADER et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*

**ASSOCIATIONS : INFO IMPORTANTE**

Lors de la réunion des associations avec la mairie le 16 novembre dernier, il a été décidé d'organiser un **« forum des associations »** le samedi 11 mai 2019 de 9 heures à 13 heures au centre socioculturel. De Neuvy.

Ce sera l'occasion pour chaque association de présenter ses activités aux autres associations et aux habitants de la commune.

***Quelques conseils pour créer une association loi 1901 (source : site legalstart.fr)***

- 1- Vous voulez créer une association : il faut être au moins deux fondateurs et avoir au moins 16 ans
- 2- Déterminez le lieu du siège de votre association : Vous y recevrez les courriers officiels et ce lieu déterminera la préfecture ou sous-préfecture dont elle dépendra, ainsi que les règles qui la régiront. Ce lieu peut tout à fait être différent du lieu où est exercée l'activité de l'association

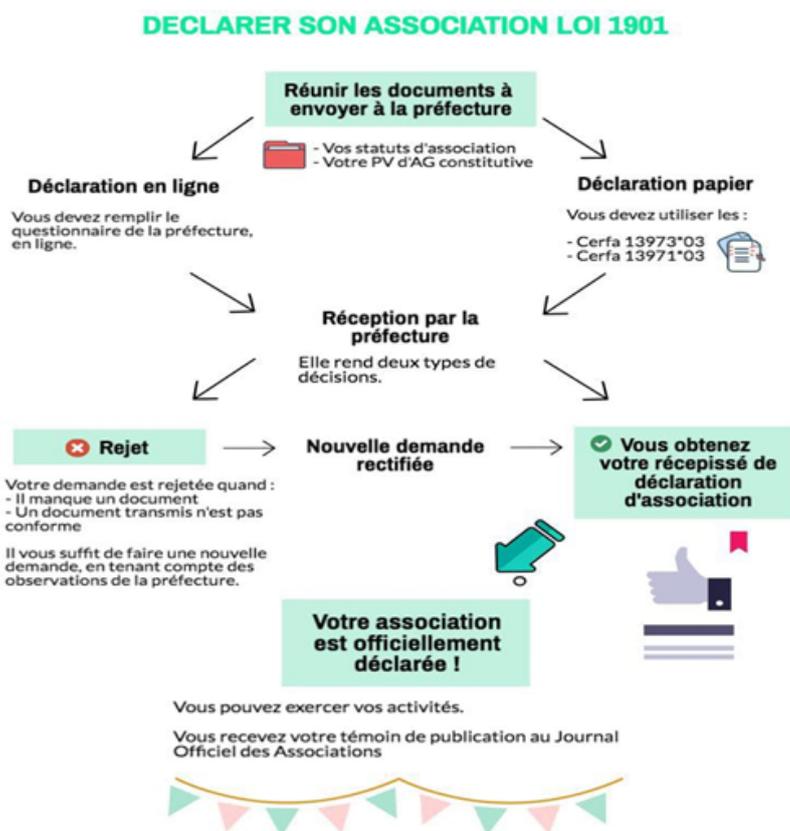
3- Vérifiez que l'objectif de votre projet est compatible avec la loi 1901 : l'association est une structure pour des projets **à but non lucratif**

**4- Etape importante : la rédaction des statuts.** Des mentions obligatoires doivent y figurer comme le nom de l'association, son siège social, son objet ainsi que les règles de direction et d'assemblée générale, les règles d'adhésion.... S'il y a des règles de fonctionnement particulières, les statuts peuvent être complétés par un règlement intérieur

5- Vous devez obligatoirement désigner au moins une personne pour diriger l'association en général « un président ». Il est également nommé un « trésorier » pour aider le président dans la gestion courante de l'association. La nomination des premiers dirigeants se fait en général par l'assemblée générale constitutive. Les fonctions de ceux-ci peuvent être définies dans les statuts

6- Il faut ensuite déclarer l'association à la préfecture ou sous-préfecture dont dépend la commune de votre siège social (avec une copie des statuts et un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive). Avec le récépissé de déclaration, la préfecture demande également la publication au Journal Officiel (démarche payante pour l'association mais obligatoire).

7- Enfin, en dernier lieu, si vous voulez obtenir des subventions publiques pour vous aider dans le fonctionnement de votre association, vous devez obtenir un numéro SIRET, la démarche doit être effectuée auprès de l'INSEE.





Chaque année, le 3ème vendredi du mois de novembre, au lendemain de la fête du Beaujolais, (pour bien se rappeler de la date) a lieu la réunion des associations.

C'est le jour où les dirigeants réservent les salles ou terrains pour leurs festivités de l'année suivante, et où la municipalité rappelle quelques consignes,

Même si l'association n'utilise aucune des salles, nous souhaitons que chacune soit représentée pour partager ce moment d'échange et de convivialité, ponctué par un verre de Beaujolais ...



Le 9 décembre, les pompiers en collaboration avec le Comité des fêtes de Vouzeron ont organisé une vente de petits objets, avec buvette, vin chaud, gaufres et crêpes au profit du TÉLÉTHON.



**INFO : ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

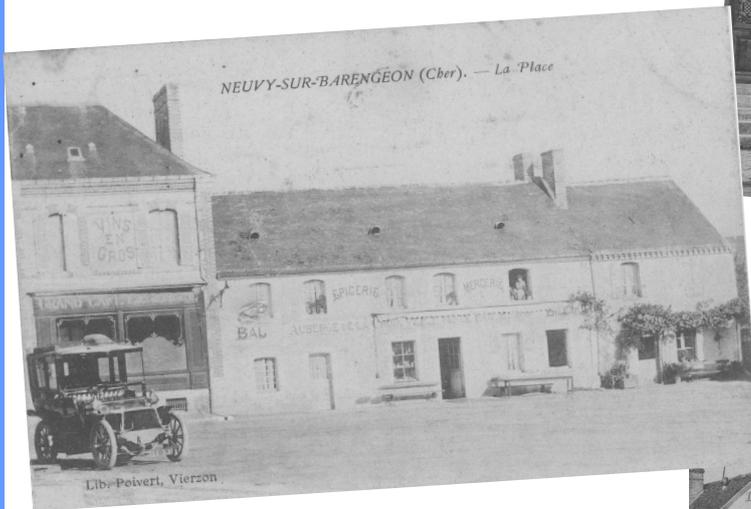


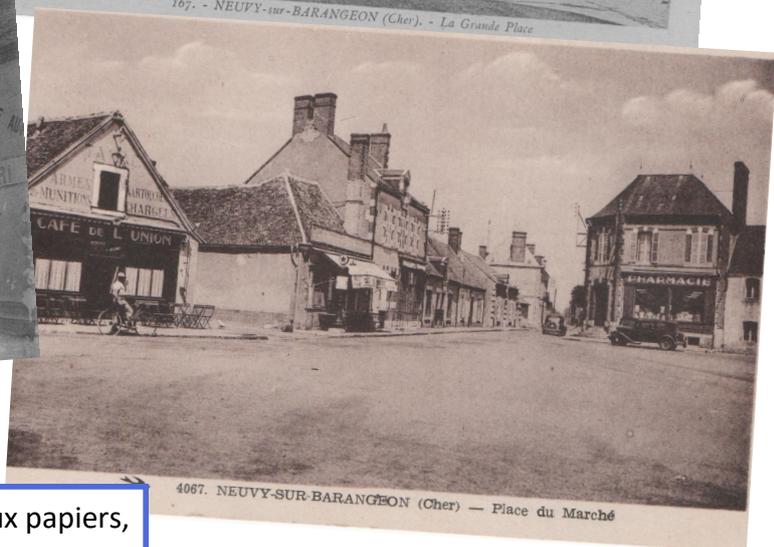
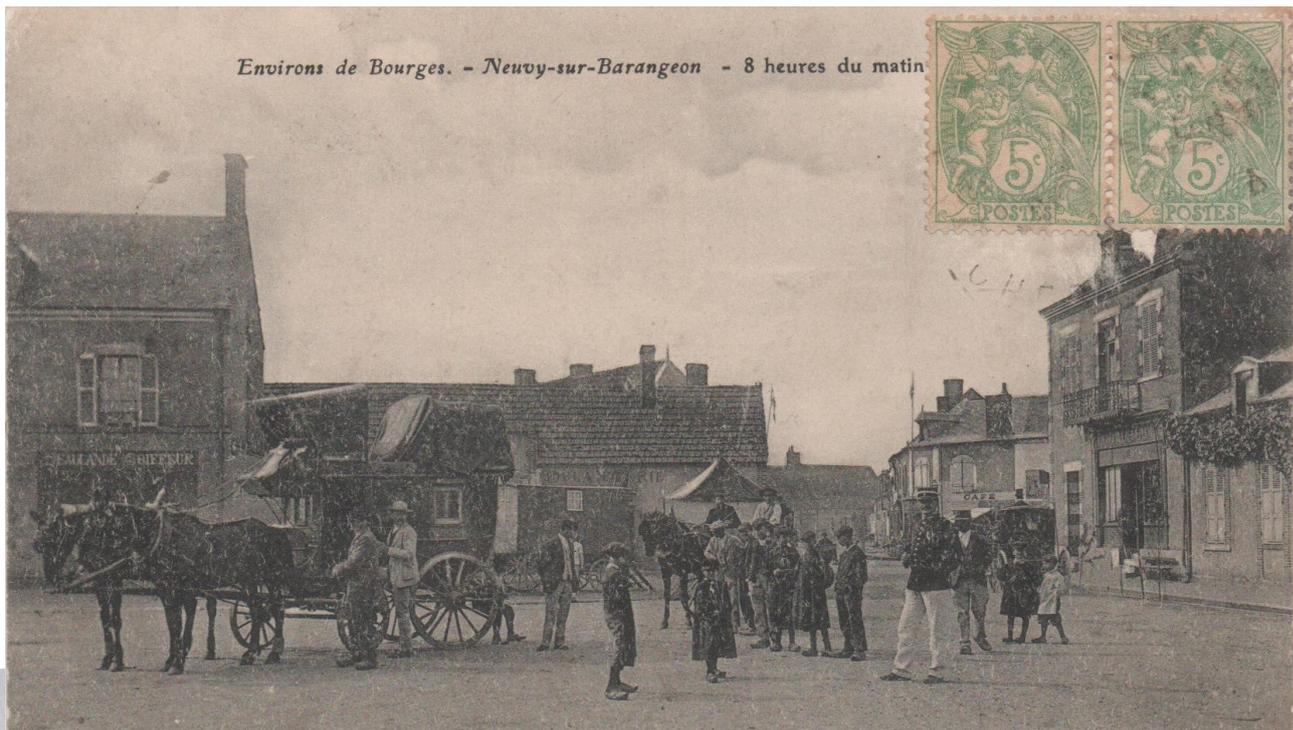
Lors de sa séance du 26 novembre, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les deux rapports cités ci-contre. Ceux-ci sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Vous pouvez les consulter en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement :

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

La place de la Mairie





Si vous possédez des documents anciens, des vieux papiers, des vieilles photos d'école de Neuvy, etc ..., vous pouvez contacter le 06 75 59 65 09 ou par mail : [jacquelinesornin@aol.com](mailto:jacquelinesornin@aol.com)



Merci à François Galopin d'avoir exposé sa collection sur la guerre 14/18.



Commémoration du centenaire de l'Armistice 1918.

Un hommage a été rendu à nos Poilus.

Une rose a été déposée symboliquement à l'appel de chaque mort pour la France.

Un chœur d'enfants accompagnait la chorale de la Forêt au Diapason.

## La Sainte Barbe



La municipalité a proposé au personnel communal travaillant aux écoles, de passer le diplôme des premiers secours (PSC1).

Ce stage s'est déroulé 2 samedis de 9h à midi, à la caserne des pompiers.



Il a été organisé par Jeanne Jata et Jonathan Besnier. Toutes nos participantes ont obtenu leur diplôme..

Des actions ont été menées par les gilets jaunes à Neuvy, place de la Mairie dans une ambiance bon enfant.



L'installation de la fibre a pris un peu de retard. Elle devrait être opérationnelle courant dernier trimestre 2019.



Le boucher, charcutier, traiteur, Michel Deshayes a ouvert une boutique route de la Chapelle.  
ouverture le mardi de 8h à 16h  
Le mercredi de 8h à 13h  
et le jeudi de 7h à 17h  
A compter du 1er janvier, Il continuera à venir sur le marché, place de la Mairie, uniquement le dimanche.

Livraison à domicile gratuite  
06 31 44 05 64 ou 06 72 47 92 45

État Civil



Lylou Kowalski - née le 19 juin 2018



Milan Labergris né le 17 janvier 2018



Giulian Sapor-Pascual  
né le 25 janvier 2018



Louise Boisfard née le 5 avril 2018



Célestine Marchand  
née le 18 août 2018



Nolan Gautrat né le 6 juin 2018



Martine et Alain Serre  
Mariés le 17 février 2018



Liliane et Bruno Fouillot  
Mariés le 28 avril 2018



Karina et Sylvain Cognet  
Mariés le 13 juillet 2018



Noémie et Élie Lechat  
Mariés le 25 août 2018



Nicole et Stéphane Vallée  
Mariés le 13 mai 2018



Baptême civil  
Cloé Vallée

HILAL TIGER Sohann né le 8 Avril 2018  
CARCAGNO Antoine né le 9 Avril 2018  
MOULINEUF Soren né le 22 août 2018

Naissances

Mariages

M. COGNET Bertrand et Mme DA SILVA Aurélie le 25 juillet 2018  
M. AIT AZGARE Saïd et Mme GAUTHIER Manon le 27 octobre 2018

## AGENDA

Date	Animation	Association	Lieu
Vendredi 18 Janvier	Vœux	Mairie	Petite salle des fêtes
Samedi 26 Janvier	Repas des ainés	Mairie	Grande salle des fêtes
Samedi 2 Février	Théâtre téléthon	Pompiers et Mairie	Grande salle des fêtes
Samedi 9 Février	Belote	Association NANVY	Grande salle des fêtes
Samedi 23 Février	Repas	FNACA	Grande salle des fêtes
Samedi 16 Mars	Repas dansant	Génération mouvement	Grande salle des fêtes
Samedi 30 Mars	Belote	USNNV Football	Grande salle des fêtes
Samedi 6 dimanche 7 Avril	Riffles	Lion's Club	Grande salle des fêtes
Vendredi 26 Avril	Concours régional de tarot	Génération mouvement	Grande et petite salle des fêtes
Dimanche 28 Avril	Brocante	Comité des fêtes	Etang de la Noue
Dimanche 28 avril	Commémoration	Mairie	Petite salle des fêtes
Mercredi 8 Mai	Commémoration	Mairie	Petite salle des fêtes
Dimanche 26 Mai	Elections européennes	Mairie	Petite salle des fêtes
Vendredi 30 mai /2 juin	Enduro pêche	Team Carp Theilloise	La Boulasse
Samedi 1 et dimanche 2 juin	Concours d'attelage	Association Canine Neuvy	Fédération Nationale A. Maginot
Dimanche 2 Juin	Fête de la pêche	La truite saumonée	Lavoir
Dimanche 2 Juin	Rando Claudette	Trail Running	Grande salle des fêtes
Dimanche 9 juin	Journée champêtre	Comité des fêtes	Étang de la Noue
Samedi 15 juin	Kermesse	NANVY	Fédération Nationale A. Maginot
Mercredi 18 Juin	Commémoration	Mairie	Petite salle des fêtes
Samedi 29 dimanche 30	Beach tennis	TC2N	La Boulasse
Dimanche 7 juillet	Brocante	Comité des fêtes	Etang de la Noue
Samedi 13 Juillet	Feu d'artifice et bal	Pompiers et Mairie	Etang de la Noue
Dimanche 14 Juillet	Revue des pompiers	Pompiers et Mairie	Place de la Mairie
Du 15 au 28 Juillet	Open de Tennis	TC2N	Tennis
Dimanche 21 Juillet	Championnat	Moto-cross de Sologne	Moto-cross
Dimanche 8 Septembre	Randonnée	Comité des fêtes	Petite salle des fêtes
Dimanche 8 Septembre	Commémoration Capitaine Louis	Mairie	Mery-ès-bois
Dimanche 29 Septembre	Bourse multi-collection	Promotion Animation Rurale	Petite et grande salle des fêtes
Samedi 5 dimanche 6 Octobre	Repas dansant	Comité des fêtes	Grande et petite salle des fêtes
Dimanche 20 Octobre	Exposition d'oiseaux	Ornithologique de Bourges	Petite salle des fêtes
Samedi 26 Octobre	Concours de tarot	Tarot club	Grande salle des fêtes
Samedi 2 Novembre	Soirée Moules-frites	USNNV Football	Grande salle des fêtes
Lundi 11 Novembre	Commémoration	Mairie	Petite salle des fêtes
Samedi 16 Novembre	Sainte-barbe	Amicale des pompiers	Grande salle des fêtes
Vendredi 22 novembre	Réunion des associations	Mairie	Petite salle des fêtes
Samedi 23 novembre	Paëlla	TC2N	Grande salle des fêtes
Jeudi 12 Décembre	Repas de Noël	Génération mouvement	Grande salle des fêtes

Venez découvrir notre **site internet**  
relooké.  
Plus de rubriques  
Plus d'infos  
Plus de photos, ...  
[www.neuvy-sur-barangeon.fr](http://www.neuvy-sur-barangeon.fr)



## « LES ATOUTS DU VILLAGE »

Dans cette édition nous souhaitons mettre en avant la qualité du service  
SANTÉ/BIEN ÊTRE de notre commune !

MÉDECINS GÉNÉRALISTES : Dr Maryse et Éric SCHILLER  
INFIRMIÈRES À DOMICILE : Jannick MAJERUS & Rachel GAUCHER  
Corinne PIERRY & Audrey LEFEBVRE  
KINESITHERAPEUTES : David PERRIOT & Agathe ZANOTTI  
Sandrine VADROT et Michèle GAJDOS  
OSTÉOPATHES : Daniel LIMOUSIN - Sandrine VADROT  
DENTISTE : Dr Véronique SAINT-SUPERY  
PODOLOGUE : Geneviève BERTHELEM  
SHIATSU-NATUROPATHIE : Catherine SARDET  
HYPNOSE ERICKSONIENNE : Jean-Charles LARIVÉ  
PHARMACIENS : Chloé LIMOGES-APPERT et Cyril JULLIEN



### MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30

Jeudi 8h30 à midi et samedi de 9h00 à 12h00

**Mercredi fermé toute la journée**

**Madame le Maire et les Adjointes**

**reçoivent tous les jours sur rendez-vous**

Tél : 02 48 52 95 20 Fax : 02 48 52 95 21

[mairie-neuvy-sur-barangeon@wanadoo.fr](mailto:mairie-neuvy-sur-barangeon@wanadoo.fr)

